

L'Anse-Saint-Jean, le 1er décembre 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 1er décembre 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André Simard, maire.

Sont présents :	Monsieur André Simard
	Monsieur Jean-Daniel Jacques
	Monsieur Alain Simard
	Monsieur Éric Thibeault
	Monsieur Yvan Côté
	Monsieur Daniel Corbeil
	Monsieur Claude Bouchard

339-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

340-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur André Simard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre à 19 h 00.
4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de novembre 2025
5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES
6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
7. ADMINISTRATION

- 7.1 Avance de paiement au Développement Immobilier le Croissant inc. – Projet d'assainissement des eaux usées, secteur Mont-Édouard (DA-U2 et DA-G2.R3) et abrogation de la résolution 326-2025.
- 7.2 RREMQ - Taux du volet à cotisation déterminée 2026.
- 7.3 Nomination du maire suppléant pour la période de janvier à avril 2026.
- 7.4 Demande d'aide financière du Trait d'union – Année 2026.
- 7.5 Demande d'aide financière de l'École de musique du Bas-Saguenay - Année 2025-2026.
- 7.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026.
- 7.7 Nomination des représentants sur différents organismes et comités.
- 7.8 Participation au projet intermunicipal de fourniture de services informatiques – MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 7.9 Report des vacances annuelles 2025 - Monsieur Bernard Larouche, directeur du développement économique et communautaire.
- 7.10 Report des vacances annuelles 2025 - Madame Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière.
- 7.11 Programme de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Réattribution de l'enveloppe municipale au bénéfice de l'École de musique du Bas-Saguenay et abrogation de la résolution 103-2025.
- 7.12 Pêche blanche 2025-2026 – Fondation de développement du Bas-Saguenay NEQ 1160671724 – Inclusion à la police d'assurance-responsabilité.
- 7.13 Mont-Édouard – Démarche de financement exceptionnelle au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- 7.14 Renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay - Lac-Saint-Jean pour l'année 2026.
- 7.15 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 7.16 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations visées par le code d'éthique et de déontologie des élus.
- 7.17 Honoraires professionnels de Monsieur Réjean Fortin - Chargé de projet en développement durable et changements climatiques.
- 7.18 Demande de financement au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) 2025-2027.
- 7.19 Demande de don pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul de L'Anse-Saint-Jean
- 7.20 Acceptation des prévisions budgétaires 2026 et des états financiers au 31 décembre 2024 du Camping de L'Anse.

- 7.21 Affectation des produits de la vente des lots 6 498 986, 6 498 991, 6 498 995, 6 498 996, 6 513 713 et 6 514 162 à la mise en place de l'usine de traitement des eaux usées secteur Mont-Édouard.
- 7.22 Programme d'aide à la voirie locale 2024 – Volet entretien du réseau local (ERL).
- 7.23 Programme d'aide à la voirie locale 2025 – Volet entretien du réseau local (ERL).
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Modification au contrat de déneigement des stationnements municipaux - Saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.
 - 8.2 Octroi du contrat de service à Ambioner – Projet CPE – Centre communautaire
- 9. URBANISME
 - 9.1 Recommandation CCU72-2025 – Demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment complémentaire situé au 17, rue de Villefort.
 - 9.2 Recommandation CCU73-2025 – Demande de permis de lotissement pour le remplacement du lot 6 144 451 et créant les lots 6 707 717 à 6 707 718 au Cadastre du Québec.
 - 9.3 Recommandation CCU74-2025 - Demande de dérogation mineure DM2025-003 – 102, chemin des Érables (6 144 837).
 - 9.4 Recommandation CCU75-2025 - Demande de dérogation mineure DM2025-004 – 28, rue Elmina-Lavoie (6 144 612).
 - 9.5 Recommandation CCU76-2025 - Demande de dérogation mineure DM2025-005 – 1, chemin des Cascades (6 625 267).
 - 9.6 Recommandation CCU78-2025 - Demande d'appui à la CPTAQ pour un lotissement en zone agricole sur les lots 6 145 367 et 6 145 188 (chemin Saint-Thomas Nord).
 - 9.7 Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et renouvellement des mandats pour une période de deux ans.
 - 9.8 Constitution du comité de démolition
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Maison des jeunes du Bas-Saguenay - Demande d'appui municipal pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.
 - 11.2 Demande d'aide financière - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Mise aux normes des gicleurs à la résidence Les Aînés de L'Anse.

- 11.3 Demande d'aide financière dans le du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'évènement Freeride – Circuit IFSA janvier 2026 – Mont-Édouard.
- 11.4 Demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Fjord-du-Saguenay et reconnaissance des activités 2025-2026 – Festiv-alpin – Montagne en feu.
- 12. VARIA
- 12.1 Aucun
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE

341-2025

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre à 19 h 00.

342-2025

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2025 au montant de 199 569.52\$ et des paiements directs au montant de 3 701.95\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

343-2025

AVANCE DE PAIEMENT AU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT INC. – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, SECTEUR MONT-ÉDOUARD (DA-U2 ET DA-G2.R3) ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 326-2025.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a entrepris le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un protocole d'entente avec Développement Immobilier Le Croissant inc. pour la réalisation des travaux liés à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux et engagements financiers doivent être réalisés dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une avance de paiement afin d'assurer la continuité des démarches et le respect des échéanciers;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une avance de paiement au montant de 1 094 323.13 \$ dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées – secteur Mont-Édouard (DA-U2 et DA-G2, R3) au Développement Immobilier Le Croissant inc.

Que cette avance soit imputée au règlement d'emprunt numéro 23-409;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer tout paiement requis conformément à la présente résolution.

Que la résolution 326-2025 soit abrogée.

344-2025

RREMQ - TAUX DU VOLET À COTISATION DÉTERMINÉE 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité L'Anse-Saint-Jean a mis en place un régime de retraite pour ses employés municipaux dans le cadre d'un volet déterminé;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage de cotisation est déterminé dans la convention collective des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une différence existe entre la cotisation des employés municipaux et le montant requis pour le volet déterminé du régime de retraite;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de régulariser cette différence afin de respecter les engagements envers les employés et d'assurer une gestion adéquate du régime de retraite;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les taux pour le volet à cotisation déterminée du régime de retraite des employés de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour l'année 2026 soient les suivants :

Employés : 0.985 % et employeur : 0.965%.

345-2025

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2026.

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Jean-Daniel Jacques à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit, janvier, février, mars et avril 2026.

346-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU TRAIT D'UNION – ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT QUE le Trait d'union est un véhicule de communication qui permet de garder des liens entre la population des différents villages du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés au Trait d'union sont répartis entre les municipalités du Bas-Saguenay;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 5 600 \$ pour le financement du Trait d'union pour l'année 2026 et que cette dépense soit imputée au budget 2026.

347-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY - ANNÉE 2025-2026.

CONSIDÉRANT QUE l'École de musique du Bas-Saguenay, implantée à L'Anse-Saint-Jean depuis 2014, offre des cours de musique accessibles aux enfants, adolescent(es), adultes et aîné(es), contribuant ainsi de façon significative à la vitalité culturelle du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a transmis une demande d'aide financière pour l'année 2025-2026 et présente différents scénarios de contribution municipale fondés sur la population, la richesse foncière uniformisée et un partage égal entre les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025-2026, le montant calculé pour la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, selon le scénario 1 proposé, s'élève à 2 760,83 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir cet organisme culturel afin d'assurer la poursuite de sa mission, le maintien des services offerts et la stabilité de ses opérations;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 2 760.83 \$ à l'École de musique du Bas-Saguenay pour l'année 2025-2026 et que cette dépense soit imputée au budget 2026.

348-2025
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les séances débiteront à 19 h 00 à l'édifice municipal situé au 3, rue du Couvent;

que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026:

12 janvier	6 juillet
2 février	10 août
2 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	9 novembre
8 juin	7 décembre

ET QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

349-2025
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR DIFFÉRENTS ORGANISMES ET COMITÉS.

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean nomme les représentants sur les différents comités qui sont les suivants :

Organismes et comités	Représentants
Camping de L'Anse	Monsieur Claude Bouchard Monsieur Alain Simard
Promotion et développement de L'Anse-Saint-Jean	Monsieur Jean-Daniel Jacques Monsieur Yvan Côté
Société de développement de L'Anse-Saint-Jean	Monsieur Daniel Corbeil Monsieur Yvan Côté
Comité consultatif d'urbanisme	Monsieur Daniel Corbeil Monsieur Claude Bouchard
Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.	Monsieur André Simard Monsieur Éric Thibeault
Transport adapté	Monsieur Éric Thibeault
Comité de concertation du Bas-Saguenay	Monsieur André Simard Monsieur Alain Simard
Comité aviseur d'adaptation aux changements climatiques	Monsieur Claude Bouchard
Administration / Finances / RH	Monsieur André Simard Monsieur Daniel Corbeil Monsieur Alain Simard

	Madame Annick Boudreault Madame Anne Tremblay
Urbanisme / aménagement / Infrastructures	Monsieur Daniel Corbeil Monsieur Claude Bouchard Madame Valérie Gagné Madame Sandra Pagé
Voirie / Hygiène du milieu / sécurité publique	Monsieur Éric Thibeault Monsieur Yvan Côté Madame Sandra Pagé Madame Jannie Bouchard
Loisirs / culture / vie communautaire	Monsieur Yvan Côté Monsieur Alain Simard Monsieur Jean-Daniel Jacques Monsieur Bernard Larouche
Développement / Projets spéciaux	Monsieur André Simard Monsieur Jean-Daniel Jacques Monsieur Éric Thibeault Monsieur Bernard Larouche Madame Anne Tremblay
Fédération des Villages-relais du Québec	Monsieur Jean-Daniel Jacques

350-2025

PARTICIPATION AU PROJET INTERMUNICIPAL DE FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bégin, Ferland-et-Boileau, L’Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d’Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Sainte-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de Fourniture de service informatique intermunicipal pour la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de L’Anse-Saint-Jean s’engage à participer au projet de Fourniture de services de service informatique intermunicipal pour la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Madame Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

351-2025

REPORT DES VACANCES ANNUELLES 2025 - MONSIEUR BERNARD LAROUCHE, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bernard Larouche n'a pas utilisé l'ensemble de ses heures de vacances annuelles pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail exige l'approbation du conseil municipal pour reporter les heures de vacances non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le report de 113.5 heures de vacances annuelles non utilisées en 2025 par le directeur du développement économique et communautaire, Monsieur Bernard Larouche, à l'année 2026.

352-2025

REPORT DES VACANCES ANNUELLES 2025 - MADAME ANNICK BOUDREAULT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE Mme Boudreault n'a pas utilisé la totalité de ses heures de vacances annuelles en 2025;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail exige l'approbation du conseil municipal pour reporter les heures de vacances annuelles non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le report de 70 heures de vacances annuelles non utilisées en 2025 par la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Boudreault, à l'année 2026.

353-2025

PROGRAMME DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – RÉATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE MUNICIPALE AU BÉNÉFICE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 103-2025.

CONSIDÉRANT la résolution 103-2025 stipulant l'attribution de l'enveloppe municipale de L'Anse-Saint-Jean au bénéfice de la résidence Les Aînées de L'Anse pour un montant de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de financement déposées au bénéfice de la résidence Les Aînées de L'Anse n'ont pas obtenu l'assentiment de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT l'alternative de réaffecter l'enveloppe municipale de L'Anse-Saint-Jean, d'un montant de 2 000 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 2 000 \$ à l'École de musique du Bas-Saguenay, à même l'enveloppe locale de L'Anse-Saint-Jean – Dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ET QUE soit entreprise la conclusion d'une entente de location à long terme avec l'École de musique du Bas-Saguenay, pour une superficie occupée de 8 946 mètres carrés.

354-2025

PÊCHE BLANCHE 2025-2026 – FONDATION DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAGUENAY NEQ 1160671724 – INCLUSION À LA POLICE D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ.

CONSIDÉRANT l'opportunité de valoriser la pêche blanche sur le Fjord du Saguenay, à L'Anse-Saint-Jean comme activité hivernale et les retombées économiques locales qu'elle génère;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de développement du Bas-Saguenay, promoteur de la pêche blanche depuis 2025, souhaite poursuivre l'essor du tourisme hivernal et contribuer à une offre récréotouristique sportive complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de développement du Bas-Saguenay est déjà mandatée pour l'entretien et les aménagements du corridor de la piste cyclable de la rivière Saint-Jean et qu'elle est incluse dans la couverture municipale de police d'assurance-responsabilité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir le déploiement de l'activité hivernale - pêche blanche sur le Fjord-du-Saguenay - et permettre l'inclusion de l'organisme dans sa police d'assurance-responsabilité;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et d'autoriser l'inclusion de la Fondation de développement du Bas-Saguenay à la police d'assurance-responsabilité de la municipalité pour l'activité hivernale – pêche blanche 2025-2026;

QUE l'administration municipale soit mandatée pour effectuer les démarches réglementaires auprès de l'assureur La Municipalité MD – Fonds d'assurance des municipalités du Québec, afin d'obtenir une couverture pour la période du 1er février 2026 au 31 mars 2026;

ET QUE la municipalité s'assure de la collaboration de Madame Valérie Gagné, inspectrice municipale, pour veiller aux consignes de sécurité relatives à l'épaisseur de la glace lors de l'activité de pêche blanche sur le Fjord-du-Saguenay.

355-2025

MONT-ÉDOUARD – DÉMARCHE DE FINANCEMENT EXCEPTIONNELLE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH).

CONSIDÉRANT le récent sinistre survenu en mai 2024 à la salle communautaire de la station hivernale Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT la perte d'un espace communautaire essentiel pour la tenue d'événements axés sur les saines habitudes de vie, les activités artistiques et

culturelles, ainsi que pour l'utilisation comme centre de coordination en cas d'urgence ou de catastrophe;

CONSIDÉRANT l'admissibilité présélectionnée du programme PRACIM-MAMH (28 novembre 2024) à des fins communautaires pour un montant maximal de 296 060 (soit 12 % de la demande initiale de 2,4 M \$);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean, pour donner suite à la réponse du programme PRACIM-MAMH, a procédé dès janvier 2025 à une lettre d'intérêt public afin de désigner un futur gestionnaire pour la gestion des actifs du Mont-Édouard, avec des instructions et attentes précises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean s'est doté d'un comité d'experts chargé d'évaluer et d'analyser les propositions selon une grille de pondération équitable, afin de sélectionner les projets alignés sur les attentes municipales, favorisant un développement quatre saisons et une viabilité à long terme, tout en minimisant les risques financiers pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la décision municipale de juillet 2025 d'attribuer la gestion des actifs du Mont-Édouard à la Compagnie des Montagnes de Ski du Québec (CMSQ), et la poursuite, à ce jour, des négociations légales et juridiques;

CONSIDÉRANT QUE, malgré une missive adressée en octobre 2025 à la Direction des infrastructures aux collectivités et aux répondants PRACIM-MAMH pour la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, visant à préserver et substituer l'enveloppe financière accordée au Centre communautaire La Petite-École pour les investissements additionnels nécessaires afin d'améliorer cet espace comme centre d'hébergement pour les sinistrés;

CONSIDÉRANT la réponse de fermeture du projet 2030785 par les répondants PRACIM-MAMH, ainsi que l'invitation du 6 novembre 2025 à redéposer une nouvelle demande d'aide financière pour la période 2025-2028;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer, de recommander et de signifier une motion de communication auprès de la députation politique régionale afin de préserver, maintenir et substituer l'enveloppe de 296 060 \$ du programme PRACIM-MAMH (dossier 2030785) – mesures exceptionnelles – reconstruction d'espaces communautaires au Mont-Édouard, au bénéfice du Centre communautaire La Petite-École, pour les investissements additionnels requis comme espace public dévolu à l'accueil des sinistrés en cas d'urgence ou de catastrophe sur le périmètre municipal.

356-2025

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CULTURE SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN POUR L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Monsieur André Simard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay - Lac-Saint-Jean au montant de 130.00 \$ pour l'année 2026.

357-2025

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL

En vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités qui stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité;

La Directrice générale par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean et elle en fait le dépôt.

Monsieur André Simard, maire

Monsieur Jean-Daniel Jacques, siège # 1

Monsieur Alain Simard, siège # 2

Monsieur Yvan Côté, siège # 3

Monsieur Éric Thibeault, siège # 4

Monsieur Daniel Corbeil, siège # 5

Monsieur Claude Bouchard, siège # 6

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte le dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

358-2025

DÉPÔT ANNUEL DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS
VISÉES PAR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.

En conformité avec l'article 6 de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale, à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, je dépose un extrait du registre public des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil dont la valeur excède 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal prenne connaissance du dépôt du registre des déclarations tel que déposé par la Directrice générale / Greffière-trésorière.

359-2025

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE MONSIEUR RÉJEAN FORTIN -
CHARGÉ DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS
CLIMATIQUES.

CONSIDÉRANT le besoin de ressources humaines spécialisées pour les projets en cours et en développement, tant dans les départements des travaux publics que dans les projets d'infrastructures, ainsi que pour les dossiers à incidence durable;

CONSIDÉRANT les projets en cours de développement durable et de la lutte contre les changements climatiques qui exigent des expertises dans plusieurs domaines d'activités municipales, notamment en sécurité civile, en environnement et en gestion de projets;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger l'utilisation d'une ressource externe en tant que chargé de projet pour le développement durable et en changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les honoraires professionnels de 80 \$ / l'heure pour Monsieur Réjean Fortin, en tant que ressource attribuable aux divers projets à caractère environnemental, de développement durable et de travaux publics de janvier à décembre 2026, dans le cadre d'une entente contractuelle allant jusqu'à concurrence de 22 000 \$.

360-2025

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) 2025-2027.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a confié à Transport adapté du Fjord inc. l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2000, incluant la gestion directe de ce service au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit contribuer financièrement à hauteur de 35 368.87 \$ pour le transport adapté en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit contribuer financièrement à hauteur de 37 500.84 \$ pour le transport adapté en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit contribuer financièrement à hauteur de 39 647.32 \$ pour le transport adapté en 2027;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport adapté a réalisé 3 034 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 4 800 en 2025, 5000 en 2026 et 5200 en 2027;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents 1. D'ADOPTER la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027;

2. D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025, 2026 et 2027 ;

3. D'ADOPTER le plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027;

4. DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance;

5. DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes;

6. DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

7. DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 35 368.87 \$ pour l'année 2025, à 37 500.84 \$ pour l'année 2026 et à 39 647.32 \$ pour l'année 2027;

8. D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

9. D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

10. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

361-2025

DEMANDE DE DON POUR LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la Société de Saint-Vincent-de-Paul de L'Anse-Saint-Jean joue un rôle important dans le soutien aux personnes et familles vulnérables de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives locales qui favorisent le bien-être et la solidarité communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Saint-Vincent-de-Paul de L'Anse-Saint-Jean a soumis une demande de don pour soutenir ses activités et poursuivre sa mission;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver un don à la Société de Saint-Vincent-de-Paul de L'Anse-Saint-Jean, au montant de 300 \$ pour soutenir ses activités communautaires.

362-2025

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024 DU CAMPING DE L'ANSE.

CONSIDÉRANT QU'UNE convention de gestion est signée entre le Camping de L'Anse et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2026, qui prévient des revenus de 363 264.00 \$ et des dépenses de 303 233.00 \$, générant ainsi un excédent net de 60 031.00 \$.

ET d'accepter les états financiers au 31 décembre 2024, accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant.

363-2025

AFFECTATION DES PRODUITS DE LA VENTE DES LOTS 6 498 986, 6 498 991, 6 498 995, 6 498 996, 6 513 713 ET 6 514 162 À LA MISE EN PLACE DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a vendu les lots 6 498 986, 6 498 991, 6 498 995, 6 498 996, 6 513 713 et 6 514 162 dans le secteur du Mont-Édouard à des fins de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE les ventes réalisées en 2023 ont permis de générer une somme de 680 000 \$, laquelle a été versée à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, mais que le déficit enregistré cette même année ne permettait pas d'affecter ce montant à un projet précis ;

CONSIDÉRANT QU'UNE usine de traitements des eaux usées a été implantée dans ce secteur;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter, à même l'excédent non affecté de l'année 2024, une somme de 680 000\$ afin de financer la quote-part excédentaire que la Municipalité devra assumer lors de l'acquisition de l'usine auprès du promoteur.

364-2025

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2024 – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean une compensation de 75 956 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ces compensations visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus, admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL), pour un montant total de 75 956 \$, réparti en :

- 1/3 pour l'entretien d'hiver
- 2/3 pour l'entretien d'été;

QUE la Municipalité autorise la firme Mallette, comptables agréés, à effectuer la reddition de comptes relative à ces dépenses dans le cadre du rapport financier 2024 de la Municipalité (S51).

365-2025

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025 – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean une compensation de 59 123 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces compensations visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus, admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL), pour un montant total de 59 123 \$, réparti en :

- 1/3 pour l'entretien d'hiver
- 2/3 pour l'entretien d'été;

QUE la Municipalité autorise la firme Mallette, comptables agréés, à effectuer la reddition de comptes relative à ces dépenses dans le cadre du rapport financier 2025 de la Municipalité (S51).

366-2025

PARTICIPATION À LA FORMATION CONJOINTE DES ÉLUS DU BAS-SAGUENAY ET MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE les cinq municipalités du Bas-Saguenay ont convenu de l'importance de tenir une formation conjointe pour leurs élus afin d'harmoniser leurs connaissances et de renforcer la collaboration régionale;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été obtenu de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la formation « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) », qui se tiendra le 24 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petit-Saguenay, par l'entremise de sa directrice générale Mme Lisa Houde, a accepté de coordonner l'organisation de cet événement pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est fixé à 2 985 \$ plus taxes pour un maximum de 14 participants, avec un coût additionnel de 199 \$ plus taxes pour chaque participant supplémentaire, auxquels s'ajoutent les frais connexes (déplacement, repas et hébergement du formateur, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite inscrire 6 élus et 1 gestionnaire à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités du devis de la FQM et les accepte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil consent à ce que la Municipalité de Petit-Saguenay agisse comme mandataire pour la signature du contrat et la gestion administrative du projet;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean confirme sa participation à la formation conjointe des élus du Bas-Saguenay qui se tiendra le 24 janvier 2026 et accepte les termes et conditions du devis présenté par la FQM.

QUE le conseil municipal mandate la Municipalité de Petit-Saguenay pour agir en son nom à titre d'organisateur de l'événement, et l'autorise à signer le devis de la FQM pour confirmer la tenue de la formation.

QUE le conseil municipal s'engage à rembourser à la Municipalité de Petit-Saguenay des coûts totaux de la formation, incluant les frais de base, les frais pour participants additionnels le cas échéant, et les frais logistiques, sur présentation d'une facture détaillée.

367-2025

MODIFICATION AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX - SAISONS 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a octroyé à la compagnie Jacquelin Lavoie, entrepreneur général, le contrat de déneigement des stationnements municipaux pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajouter un espace de stationnement supplémentaire d'une superficie de 835 m2 dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout s'effectue conformément aux conditions prévues au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE le coût additionnel pour cet ajout est estimé à 3 340.00\$ + taxes, et que cette dépense sera imputée au budget prévu pour le projet;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout d'un espace de stationnement supplémentaire d'une superficie de 835 m2 au contrat existant avec la compagnie Jacquelin Lavoie, entrepreneur général, pour un montant additionnel de 3 340.00 plus taxes, et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avenant au contrat.

368-2025

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE À AMBIONER – PROJET CPE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a entrepris des démarches pour la relocalisation du CPE Centre Petite École;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ambioner est déjà mandatée pour la conception électromécanique dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements au plan d'aménagement architectural et aux besoins du CPE nécessitent des services supplémentaires en conception électromécanique;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la firme Ambioner, datée du 20 novembre 2025, pour la réalisation des services suivants :

- Réévaluation des besoins en fonction du nouveau plan d'aménagement;
- Révision et modification du concept électromécanique;
- Révision et réévaluation des estimations de travaux électromécaniques;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires seront facturés à taux horaires selon la grille fournie, pour un budget prévisionnel approximatif de 6 000 \$ (taxes en sus), avec ajustement possible selon l'évolution du mandat;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme Ambioner le mandat de services professionnels supplémentaires requis pour la relocalisation du CPE La Petite École, pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 6 000 \$ (taxes en sus), sous réserve des ajustements requis.

369-2025

RECOMMANDATION CCU72-2025 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE SITUÉ AU 17, RUE DE VILLEFORT.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement du bâtiment complémentaire situé au 17, rue de Villefort;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment complémentaire situé au 17, rue de Villefort.

370-2025

RECOMMANDATION CCU73-2025 – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DU LOT 6 144 451 ET CRÉANT LES LOTS 6 707 717 À 6 707 718 AU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de lotissement a été déposée auprès du service d'urbanisme pour le remplacement du lot 6 144 451;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale entraînera la création des lots 6 707 717 à 6 717 718, conformément au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions du règlement de lotissement 19-355;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de lotissement visant le remplacement du lot 6 144 451 et la création des lots 6 707 717 003 à 6 707 718 au Cadastre du Québec.

371-2025

RECOMMANDATION CCU74-2025 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM2025-003 – 102, CHEMIN DES ÉRABLES (6 144 837).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure, portant le numéro DM2025-003, a été soumise auprès du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser un bâtiment déjà construit, soit d'autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant plutôt qu'en cour arrière, tel que prescrit par le règlement de zonage 19-353;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est jugée mineure et qu'elle ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DM2025-003, afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant plutôt qu'en cour arrière, conformément au règlement de zonage numéro 19-353.

372-2025

RECOMMANDATION CCU75-2025 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM2025-004 – 28, RUE ELMINA-LAVOIE (6 144 612).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure, portant le numéro DM2025-004, a été soumise auprès du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire attaché à 0,61 mètre de la ligne latérale, alors que la distance minimale prescrite par la grille du règlement de zonage 19-353 est de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE d'autres espaces sont disponibles sur le terrain pour l'implantation du garage sans avoir recours à une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation défavorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de dérogation mineure DM2025-004 visant l'implantation d'un bâtiment complémentaire attaché à 0,61 m de la ligne latérale au lieu de la distance minimale de 1 m prévue au règlement de zonage 19-353.

373-2025

RECOMMANDATION CCU76-2025 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM2025-005 – 1, CHEMIN DES CASCADES (6 625 267).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure, portant le numéro DM2025-005, a été soumise auprès du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal avec un angle d'orientation de 38 degrés par rapport à la ligne de rue,

alors que le règlement de zonage numéro 19-353 prévoit un angle maximal de 10 degrés;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée n'occasionne aucun préjudice pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de dérogation mineure DM2025-005 visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principal avec un angle de 38 degrés par rapport à la ligne de rue, conformément à la recommandation du CCU.

374-2025

RECOMMANDATION CCU78-2025 - DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ POUR UN LOTISSEMENT EN ZONE AGRICOLE SUR LES LOTS 6 145 367 ET 6 145 188 (CHEMIN SAINT-THOMAS NORD).

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Dallaire, arpenteur-géomètre mandaté pour le dossier de Madame Mireille Ménard, a déposé auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande visant à autoriser un lotissement en zone agricole ainsi que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots 6 145 367 et 6 145 188 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour objectif de régulariser l'implantation du champ d'épuration des installations sanitaires, lequel est situé sur un terrain voisin ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul emplacement permettant de régulariser adéquatement la situation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots 6 145 367 et 6 145 188, telle que présentée à la CPTAQ.

375-2025

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET RENOUELEMENT DES MANDATS POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Daniel Jacques a été élu conseiller municipal et qu'il faisait partie des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à titre de membre citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques demeurera au sein du CCU à titre de représentant municipal et qu'il y a lieu de pourvoir le poste qu'il occupait comme membre citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a publié un appel à tous et a reçu plusieurs candidatures ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est composé de membres du conseil municipal et de citoyens, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame Hélène Lortie soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, en remplacement de Monsieur Jean-Daniel Jacques, et ce, à compter de la date de la présente résolution.

QUE les membres composant le Comité consultatif d'urbanisme soient les suivants, et que le mandat des citoyens membres soit d'une durée de deux ans.

Citoyens membres :

Madame Hirlse Dufour

Madame Marie-Claude Boily

Monsieur Jean-François Houde

Monsieur Jacques Chouinard

Madame Hélène Lortie

Conseillers municipaux :

Monsieur Daniel Corbeil, conseiller municipal

Monsieur Jean-Daniel Jacques, conseiller municipal (substitut)

Personnes ressources :

Madame Valérie Gagné, inspectrice municipale

Madame Sandra Pagé, directrice des travaux publics

Madame Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière

QUE copie de cette résolution soit transmise aux membres du comité consultatif d'urbanisme et que les informations pertinentes soient mises à jour dans les registres municipaux.

376-2025

CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité constitue le

Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 23-404. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER trois membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Monsieur Daniel Corbeil, président

Monsieur Claude Bouchard, membre et président substitut

Monsieur Yvan Côté, membre.

377-2025

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI MUNICIPAL POUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE.

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ladite MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE notre milieu a le privilège de posséder sur son territoire une maison des jeunes et qu'elle dessert également les villages voisins;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes organise pour les jeunes de 12 à 17 ans des activités de loisirs, de culture et de prévention pour rendre les jeunes actifs, critiques, autonomes et responsables dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente concluante d'un accord commun entre les municipalités de Rivière-Éternité et Petit-Saguenay prévoyant un soutien financier à La Maison des jeunes du Bas-Saguenay selon une formule de partage concertée;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande de projet de la Maison des Jeunes du Bas-Saguenay dans le cadre de la Politique aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour un montant maximum de 8 000 \$ pour l'année de référence 2026.

378-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE - MISE AUX NORMES DES GICLEURS À LA RÉSIDENCE LES AÎNÉS DE L'ANSE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, dans le cadre de la deuxième génération (2020-2025) de sa Politique municipale « Municipalité amie des aînés (MADA) », prévoit à la stratégie d'intervention 3.1 de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'âge ciblé, soit les personnes de 65 ans et plus, représente près de 25 % de la population totale de la municipalité et que cette portion est appelée à augmenter d'environ 7 % à chaque cycle quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE l'adaptation au vieillissement de la population constituera un défi pour les municipalités rurales, qui doivent innover dans l'aménagement et l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la résidence Les Aînées de L'Anse, dans un souci d'assurer la sécurité de sa clientèle en matière de mesures d'urgence, doit investir dans la mise aux normes de son système de gicleurs automatiques afin de répondre adéquatement à la norme nationale NFPA 25;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu par missive en date du 1er décembre 2025 et présenté officiellement à la municipalité de L'Anse-St-Jean;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant maximal de 6 080 \$ à la résidence Les Aînés de L'Anse pour la mise aux normes des gicleurs automatiques conformément à la réglementation RPA et à la norme NFPA 25;

ET QUE le présent projet soit déposé dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay, en vertu de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, conformément au cadre normatif de financement.

379-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR L'ÉVÈNEMENT FREERIDE – CIRCUIT IFSA JANVIER 2026 – MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT la confirmation du circuit Freeride Estski indiquant que le Mont-Édouard sera l'hôte de l'évènement les 24 et 25 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement sportif positionnera, pour une deuxième année, la station Mont-Édouard au sein du circuit provincial Freeride Estski, intégré au système mondial de qualification pour le Freeride World Tour;

CONSIDÉRANT l'achalandage extrarégional anticipé, soit la participation de 40 athlètes, ainsi que la présence de 45 étudiants en physiothérapie de l'UQAC durant l'évènement, pour une affluence totale estimée entre 100 et 150 personnes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'accréditation de la piste de compétition homologuée Super-G en 2017, le produit d'appel hivernal — le ski de compétition — permet de générer des retombées économiques locales en matière d'hébergement, de restauration et de services connexes, notamment par l'attrait de la clientèle sportive, des accompagnateurs, des supporters et des visiteurs lors de cet événement de deux (2) jours;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proposer une démarche de financement de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – enveloppe locale auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin de soutenir la tenue de l'évènement sportif au bénéfice de la station Mont-Édouard.

380-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX

DE VIE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET RECONNAISSANCE DES
ACTIVITÉS 2025-2026 – FESTIV-ALPIN – MONTAGNE EN FEU.

ATTENDU les services d'animation et d'événementiel déployées par la Montagne en Feu depuis 2015, visant à dynamiser et à innover une offre multiactivité durant les périodes achalandées des congés familiaux, notamment l'Action de grâce, la période des Fêtes et la relâche scolaire (mars 2026);

ATTENDU les partenariats antérieurs, depuis 2018, notamment dans le cadre de l'animation liée à la pêche blanche 2024-2025 ainsi que les démarches d'organisation projetées avec les Inouk de l'UQAC;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a été saisi de l'ensemble des éléments liés au projet et recommande, par voie de résolution la décision suivante;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal reconnaisse les activités proposées dans le cadre de la programmation de l'événement Festiv-Alpin (2e édition) de la Montagne en Feu, ainsi que les projections d'animation événementielle prévues à la montagne et sur le Fjord;

ET QUE soit autorisée une contribution financière de 5 000 \$ pour l'année financière 2025-2026, représentant 10,8 % du budget total de 46 000 \$, dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ET QUE la Montagne en Feu s'engage à informer la municipalité de toutes les opérations liées à l'organisation et à la tenue des événements. De plus, elle devra remettre à la municipalité, sur demande, copie des documents financiers ou comptables ainsi que des preuves d'assurance responsabilité civile, dans un souci de reddition de comptes.

381-2025

MOTION DE FÉLICITATION MOTION DE FÉLICITATION À MADAME NANCY
GAGNÉ AINSI QU'À L'ÉQUIPE ORGANISATRICE DU TOURNOI DE
VOLLEYBALL.

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adresse une motion de félicitations à Madame Nancy Gagné ainsi qu'à l'équipe organisatrice pour la tenue du tournoi de volleyball visant à amasser des fonds pour les équipes sportives de l'école Fréchette.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Jean-Daniel Jacques

Nous invitons la population à participer à l'événement de cohabitation qui se tiendra au Café du Quai le 10 décembre 2025 à 18 h 30. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Madame Cynthia Castonguay au bureau municipal.

Monsieur Alain Simard

Nous invitons la population à participer au marché de Noël qui se tiendra les 5 et 6 décembre au centre communautaire La Petite École.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous parle de la pêche blanche ainsi que de la piste cyclable.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault informe la population que huit nouveaux pompiers se joignent à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

Monsieur André Simard

Monsieur Simard informe la population que les prévisions budgétaires seront présentées en janvier 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

382-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 11.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».